

## HORAIRES DE RENTRÉE

Horaires susceptibles de modifications - Consultez notre site > [www.lacroixrouge-brest.fr](http://www.lacroixrouge-brest.fr)

**MARDI 1<sup>er</sup>  
SEPTEMBRE 2026**

### COLLÈGE

NIVEAUX	DÉBUT	FIN	BÂTIMENT
Sixième	9h	15h20	D
Cinquième	13h30	15h20	D
Quatrième	13h30	15h20	D
Troisième	10h	12h	G

### LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

NIVEAUX	DÉBUT	FIN	BÂTIMENT
Troisième Prépa Métiers	9h30	15h	H
CAP - Première année	9h30	15h	H
CAP - Deuxième année + CAP TAPISSIER	10h	12h	H
Seconde Professionnelle	9h	15h	H
Seconde Générale et Technologique	9h	15h20	I
Première Professionnelle	13h30	15h20	H
Première Générale et Technologique	13h30	15h20	M ou N
Terminale Professionnelle	10h	12H	H
Terminale Générale et Technologique	10h	12h	M ou N

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NIVEAUX	ANNÉE	DÉBUT	FIN	BÂTIMENT
BTS Management Commercial Opérationnel	1 <sup>re</sup> année	9h30	12h	J
	2 <sup>e</sup> année	9h30	12h	
BTS Maintenance des Systèmes de Production	1 <sup>re</sup> année	13h30	15h20	J
	2 <sup>e</sup> année	13h30	15h20	
BTS Cybersecurité, Informatique et Réseaux, EElectronique	1 <sup>re</sup> année	13h30	15h20	J
	2 <sup>e</sup> année	13h30	15h20	
DTS Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique	1 <sup>re</sup> année	9h30	12h	J
	2 <sup>e</sup> année	9h30	12h	
	Pour les 3 <sup>e</sup> année, rentrée le 29 septembre		9h30	
Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	1 <sup>re</sup> année PTSI	9h30	16h30	J
	2 <sup>e</sup> année PT	9h30	16h30	

# TARIFS SCOLAIRES 2026–2027

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

	COLLÈGE		LYCÉE		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
Tarif réduit (boursiers)	68,50 €	685 €	84,50 €	845 €	120 €	1200 €
Tarif de base	73 €	730 €	89 €	890 €		
Tarif volontaire	77 €	770 €	95 €	950 €		

Depuis la rentrée 2025/2026, une tranche volontaire est créée sur la contribution des familles. En choisissant le tarif volontaire, vous participez à améliorer les moments de vie scolaire de vos enfants, au financement des équipements pédagogiques et investissements immobiliers de l'établissement, mais vous permettez également à l'établissement d'aider les familles qui, ponctuellement, éprouvent des difficultés financières.

## RESTAURATION

DEMI PENSION COLLÈGE / LYCÉE / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR					
3 repas par semaine		4 repas par semaine		5 repas par semaine	
Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
64,50 €	645 €	86 €	860 €	107,50 €	1075 €

Le forfait de demi-pension est un forfait annuel dont le tarif est réduit par rapport au tarif occasionnel, qui prend déjà en compte un certain nombre de jours de déductions (journée pédagogique, jour férié, pont, ...). Les jours de déjeuner seront à préciser après connaissance de l'emploi du temps et seront fixes dans la semaine. Des régularisations seront réalisées en fonction des jours d'absence pour voyages scolaires, stages, et des absences pour maladie à partir du 6<sup>e</sup> jour d'absence (certificat médical à transmettre à la comptabilité)

▶ Repas occasionnel : 6,70€

## INTERNAT

INTERNAT LYCÉE ET BTS		INTERNAT CPGE	
Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
375 €	3750 €	395 €	3950 €

▶ Supplément pour internat du dimanche : 300 € à l'année, ou 25 € par dimanche ponctuel

## DIVERS

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES	RENFORCEMENT LINGUISTIQUE
Forfait activités en fonction des classes	Élèves de section européenne en première et terminale générale et technologique : 10 € par mois, soit 100 € par an

▶ Autres frais le cas échéant : Fichiers, livres, cahiers d'exercice, pochettes TD, TP, etc..

## RÉDUCTIONS

	CONTRIBUTION*	DEMI PENSION**
2 <sup>e</sup> enfant >	-20%	-5%
3 <sup>e</sup> enfant >	-30%	-7%
4 <sup>e</sup> enfant >	-40%	-10%
= OU 5 <sup>e</sup> enfant >	-50%	-12%

Réductions non cumulables.

\*Applicable sur la contribution scolaire annuelle du plus jeune.

\*\*Annuellement - Hors 1<sup>er</sup> degré.

▶ **Réductions** calculées en fonction des indications transmises en début d'année scolaire.

**Bourses scolaires :**

Les informations vous seront communiquées en début d'année par email.

## LES MODES DE FACTURATION ET DE RÉGLEMENT

### FACTURATION :

> **Les frais indiqués ci-dessus seront facturés comme suit :**

> **Mi-octobre :** contribution annuelle, demi-pension, internat, forfait pédagogique, location de livres, location de casiers, renforcement linguistique....

> **Mensuellement :**

- les repas et la garderie du 1<sup>o</sup> degré (maternelle et primaire),
- les repas occasionnels du second degré (collège, lycée, ens sup),

> **En cours d'année :**

- en fonction des cas: carte élève perdue (10 €), examens (B2 First, Dele,...), calculatrice....,
- Voyages

▶ **Les factures sont téléchargeables sur votre espace NOEFIL**

### MODE DE RÉGLEMENT :

> **Par prélèvement mensuel en 10 échéances d'octobre à juillet le 7 de chaque mois :** transmettre un mandat SEPA + RIB sur votre espace NOEFIL. Obligatoire pour les internes

> **Par carte bancaire sur NOEFIL ou au service comptabilité Bâtiment A :** selon l'échéancier indiqué sur les factures

> **Par virement sur notre RIB** indiqué sur les factures : selon l'échéancier indiqué sur les factures

> **Par chèque libellé à l'ordre de A.G.C.R.B :** selon l'échéancier indiqué sur les factures

## PORTAIL FAMILLE - NOEFIL

**Cet outil vous permet de consulter et régler vos factures.**

Pour les nouveaux élèves, chaque représentant légal recevra, fin août, un courriel de NOEFIL afin d'activer son espace personnel.

> **Nous attirons votre attention sur le caractère essentiel de cette démarche.**



**NOEFIL**

#### ▶ **AVANT LA RENTRÉE, IL VOUS SERA DEMANDÉ DE VOUS CONNECTER POUR :**

- Saisir vos coordonnées bancaires dans le cadre du prélèvement mensuel (si vous ne l'avez pas effectué précédemment)
- Indiquer la répartition des frais en cas de multi payeurs
- Signer le contrat de scolarisation
- Indiquer si vous souhaitez cotiser à l'APEL et soutenir concrètement les projets de l'école au bénéfice des enfants.
- Choisir le tarif volontaire si vous le souhaitez

#### ▶ **LE JOUR DE LA RENTRÉE, IL VOUS SERA DEMANDÉ DE VOUS CONNECTER À NOUVEAUX POUR :**

- Choisir le régime et les jours de déjeuner (pour les demi-pensionnaires)

## CARTE D'IDENTITÉ SCOLAIRE

**Le jour de la rentrée, nous délivrons aux nouveaux élèves une carte d'identité scolaire individuelle.**

Elle doit être conservée durant tout le parcours scolaire de l'élève dans l'établissement. Une photo d'identité autocollante lui sera remise dès la mi-septembre.

### CETTE CARTE INDISPENSABLE AU QUOTIDIEN, PERMET AUX ÉLÈVES :

- D'être identifié par les adultes éducateurs de l'établissement,
- De déjeuner sur les différents pôles de restauration,
- De régler des achats aux cafétérias pour les lycéens (solde à créditer en ligne via NOEFIL uniquement).

Chaque année, un autocollant, réactualisant le statut scolaire de l'élève sera apposé sur sa carte

En cas d'oubli, l'élève doit se présenter sur son lieu de restauration dédié **pour 13h SEULEMENT** afin qu'un éducateur lui délivre un plateau.

Nous comptons sur les élèves pour être vigilants quant à l'utilisation de cette carte d'identité scolaire.

En cas de perte, une nouvelle carte sera éditée par le responsable de vie scolaire et sera facturée 10 €.

## CARTABLERIE / CASIER

**Un système de cartablerie, surveillée et gratuite, est mise en place durant l'heure de midi afin que les élèves puissent y déposer leur sac.**

L'établissement met également des casiers à la disposition des élèves.

Pour l'année scolaire 2026-2027, votre enfant pourra en louer un au tarif annuel de 30 euros.

Ce montant sera ajouté à votre facturation.

Pour en bénéficier, il lui suffira de se présenter au bureau de la vie scolaire dès la rentrée (en dehors de ses heures de cours), muni d'un cadenas.

> **Le nombre de casiers étant limité, leur attribution se fera dans l'ordre des demandes.**

## MANUELS SCOLAIRES

**COLLÈGE >** Les livres sont remis le jour de la rentrée et sont prêtés.  
En cas de perte et/ou détérioration, ils seront facturés en fin d'année en tenant compte du taux d'usure.

**LYCÉES' >** Les livres sont remis le jour de la rentrée.  
Une facturation vous sera adressée pour la location et pour l'achat des livres de travaux pratiques.  
En cas de perte et/ou détérioration, ils seront facturés en fin d'année en tenant compte du taux d'usure.

\*Location Lycée Professionnel et Séries Technologiques (STMG/STI2D) : 38 € - Location Lycée Général : 53 €

## FOURNITURES SCOLAIRES

**COLLÈGE** (cliquez pour voir la liste des fournitures)

**LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE**  
**LYCÉE PROFESSIONNEL**  
(Cliquez pour voir la liste des fournitures, uniquement pour les classes de Seconde / CAP / 3<sup>PM</sup>)

**Pour les classes de Première et de Terminale, les enseignants communiqueront les demandes spécifiques à la rentrée.**